

>> Brève

Publication

La préfecture de région a élaboré un **"Guide des aides aux entreprises pour faire face à la crise"**. Il est constitué de 10 fiches simples et synthétiques qui présentent les aides spécifiques de l'Etat.



Consultez-le sur le site Internet de la préfecture de région www.idf.pref.gouv.fr ou commandez-le au **01 44 42 61 45**

Le volet logement du plan de relance

Il concerne :

- le renforcement et la professionnalisation des équipes mobiles (maraudes) ;
- la modernisation de structures d'hébergement ;
- l'accompagnement social ;
- l'accroissement du nombre de places en maisons relais ;
- la création de places d'hébergement ;
- l'intermédiation locative dans le parc privé.

>> Solidarité

Entretien avec Alain Régnier, préfet, délégué général à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Vous avez été nommé en février 2008, auprès du Premier ministre. Quelles sont les grandes lignes de votre action et ses premiers résultats en Ile-de-France ?

L'objectif de mon action, au niveau national, est d'améliorer la coordination interministérielle des dispositifs liés à la prise en charge des sans abri et à l'accès au logement. A titre d'exemple, pour la première fois en Ile-de-France, une convention qui harmonise les pratiques de veille sociale a été signée, le 15 janvier 2009, par le préfet de région et l'ensemble des associations gestionnaires du 115. Parallèlement, en toile de fond du plan de relance le Groupement opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence (GOCHU), dont j'anime les travaux, a remis le 11 mai au ministre du logement, des propositions qui doivent conduire, en Ile-de-France, à un renforcement de la prévention des situations qui mènent à l'exclusion, grâce à des moyens permettant de suivre la demande en temps réel. Devraient être notamment mis en place, avant l'hiver, un système d'information partagé du 115 et une gestion mutualisée des nuitées d'hôtel à Paris et dans les départements de petite couronne.

bergement et, notamment, à la suppression progressive des dortoirs. Au niveau national, 481 projets de modernisation ont été identifiés, dont une centaine en Ile-de-France. 78 concernent la rénovation et 22 prévoient la création de places. Ces 100 projets franciliens représentent 50 % du coût total au niveau national. A titre d'exemple, "La MIE de Pain" à Paris, l'un des centres d'hébergement les plus importants d'Ile-de-France, représentera, à lui seul plus de 36 millions d'euros de travaux. Le plan de relance permet ainsi de renforcer la territorialisation et de mieux adapter l'offre aux besoins. C'est tout l'enjeu de la réforme du secteur au-delà de l'aspect physique de la rénovation.

Au-delà de l'humanisation des conditions d'hébergement, votre priorité est-elle bien l'accès au logement ?

Oui, le plan de relance ne doit pas répondre de façon segmentée à la palette de situations à laquelle nous sommes confrontés. Il doit permettre de mettre en œuvre une chaîne du logement. Nous devons produire une offre nouvelle de logements et utiliser le parc existant, solution qui s'avère beaucoup moins coûteuse que le financement de chambres d'hôtel.

Une expérimentation du dispositif d'intermédiation locative "Solibaïl" pour 200 logements a déjà été mise en œuvre fin 2008. En 2009, au titre du plan de relance, près de 3 000 logements en intermédiation locative seront financés en Ile-de-France. Ces logements du parc privé, grâce à un partenariat avec des organismes associatifs, sont destinés aux personnes, actuellement hébergées, en capacité d'accéder à terme à un logement définitif.

Le plan de relance prévoit aussi de financer l'accompagnement social nécessaire aux familles en capacité d'accéder à un logement.

Quel lien avec le plan de relance en Ile-de-France ?

Le plan de relance s'inscrit dans le contexte de mise en œuvre de la loi de mobilisation pour le logement et l'exclusion du 25 mars 2009 qui renforce le rôle du préfet de région dans l'animation et la coordination des politiques publiques touchant les questions de la grande exclusion.

Grâce au plan de relance, 90 millions d'euros sont consacrés à la modernisation des structures d'hé-